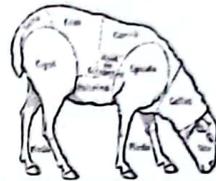


Traçabilité de la viande bovine

Conformément au décret n°2002-1465 du 17 décembre 2002
relatif à l'étiquetage des viandes bovines dans les établissements de restauration

La **traçabilité** des viandes évolue :

Selon un décret paru jeudi 27 janvier 2022,
les professionnels de la restauration doivent indiquer
la provenance des pièces de **volaille**, de mouton, agneau ou de **porc** qu'ils servent.



29 vendredi Paris.

Plats	Viandes	Nés en	Elevés en	Abattus en
Poulet dinde	Dinde	France	France	France